

COMMUNE D'ALLEVARD

(ISERE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

SEANCE DU 22 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Allevard, légalement convoqué, s'est réuni à 20h sous la Présidence de Monsieur Sidney REBBOAH, Maire

Présents : Christelle MEGRET, Georges ZANARDI, Rachel SAUREL, Thomas SPIEGELBERGER, Lucie BIDOLI, Yannick BOVICS, Quentin JULIEN-SAAVEDRA, Andrée JAN, Françoise TRABUT, Sébastien MARCO, Sarah WARCHOL, Junior BATTARD, Marie SADAUNE, Patrick BARRIER, Martine KOHLY, Sophie BATTARD, Jean-Luc MOLLARD, Carin THEYS, Fabienne LEBE, Christine PALMERO

Pouvoirs : Aadel BEN MOHAMED, pouvoir à Junior BATTARD
Valentin MAZET-ROUX, pouvoir à Georges ZANARDI
Patrick MOLLARD, pouvoir à Martine KOHLY
Béatrice BON, pouvoir à Françoise TRABUT
Ludovic BRISE, pouvoir à Sidney REBBOAH
Nathalie HAILLEZ, pouvoir à Rachel SAUREL

DELIBERATION N° 37/2023 – PARTENARIAT AVEC LES SALLES DU GRESIVAUDAN et CREATION D'UNE FORMULE D'ABONNEMENT A LA PLEIADE

Monsieur Quentin JULIEN-SAAVEDRA, Adjoint au Maire en charge de la Culture, du Sport, du Patrimoine et de la relation aux cultes, informe le Conseil Municipal qu'en lien avec le partenariat développé avec les salles de spectacles du Grésivaudan, il est proposé pour la saison 2023/2024 de créer une carte d'adhérent de La Pléiade « saison culturelle ».

Cette carte sera individuelle et permettra à son titulaire de bénéficier, dès le premier spectacle de la saison culturelle 2023/2024, d'un tarif réduit pour tous les spectacles de la saison culturelle (pour les spectacles des sociétés de production : sous réserve de leur accord puisqu'elles gèrent indépendamment leur billetterie)

Cette carte sera délivrée à toute personne qui en fera la demande. Il est proposé d'en fixer le montant à 10 euros.

Cette carte permettra également à l'adhérent de bénéficier du « tarif partenaire » dans le cadre du partenariat mis en œuvre avec les salles de spectacles du Grésivaudan à la suite de la délibération prise en conseil communautaire le 20 mars 2023 qui valide l'extension du réseau des salles des spectacles du territoire du Grésivaudan composé dorénavant de 6 salles :

- Espace Paul Jargot à Crolles
- Le Coléo à Pontcharra
- L'Agora à St-Ismier
- Aragon à Villard-Bonnot
- Le Belvédère à Saint-Martin-d'Uriage
- La Pléiade à Allevard-les-Bains

A l'inverse, les abonnés ou adhérents des autres salles pourront bénéficier du « tarif partenaire » à La Pléiade, qui correspondra au tarif réduit (pour les spectacles des sociétés de production : sous réserve de leur accord dans la mesure où elles gèrent indépendamment leur billetterie)

Cette proposition a fait l'objet d'une présentation en commission « Culture, Patrimoine, sport et vie associative » du 10 mai 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **ADOpte le principe d'une carte adhérent d'un montant de 10 euros ouvrant droit au tarif réduit des spectacles de la saison culturelle et au « tarif partenaire » dans les 6 salles de spectacles du réseau des salles de spectacles du Grésivaudan (L'Espace Paul Jargot à Crolles, Le Coléo à Pontcharra, L'Agora à St-Ismier, L'Espace Aragon à Villard-Bonnot, Le Belvédère à Saint-Martin-d'Uriage, La Pléiade à Allevard-les-Bains)**
- **ADOpte le « tarif partenaire » permettant aux abonnés ou adhérents des 6 salles de spectacles du réseau des 6 salles de spectacles du Grésivaudan précitées de bénéficier d'un tarif privilégié correspondant pour La Pléiade au tarif réduit de la saison culturelle.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Sidney REBBOAH

